

Protocole sanitaire Pôle Enfance périscolaire & extrascolaire – COVID-19



PRÉALABLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein de la structure.

Le personnel devra procéder de la même manière.

Le personnel présentant des facteurs de risque connus ne travaillera pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les inscriptions sont obligatoires sur l'accueil périscolaire & extrascolaire. Tout enfant présent sans inscription préalable pourra ne pas être accueilli sans accord préalable de la direction.

Le protocole repose sur les fondamentaux suivants :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique, un mètre latéral entre les enfants de groupes différents et la séparation des groupes.
- ❖ L'application des gestes barrières.
- ❖ La limitation du brassage des enfants.
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

CONTRAINTES

Les modalités d'accueils sur les temps périscolaires & extrascolaires seront les plus proches possibles de celles de l'école afin de ne pas mettre en difficulté les enfants et les encadrants qui fréquentent les deux structures.

Ainsi pour limiter le brassage des enfants, les groupes d'âge formés seront conservés sur les temps périscolaires & extrascolaires.

- Salle d'accueil : 2-4 ans
- Salle n°2 : 6-8 ans
- Salle n°3 : l'Activ'Jeunes lors des temps de garderie.

Pour respecter la consigne de distanciation, l'arrivée des enfants & jeunes se fera par le l'entrée principale de l'Espace Droséra, puis ils seront accompagnés directement par la directrice dans leur salle respective. Les parents doivent rester à l'extérieur de la structure.

Les jeunes (8-12 ans) de l'Activ'Jeunes sont accueillis au sein de l'Espace Droséra uniquement sur les temps de garderie 7h à 9h et 17h30 à 19h.

Protocole sanitaire Pôle Enfance périscolaire & extrascolaire – COVID-19



LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre latérale entre chaque personne en espace clos et d'un groupe différent, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Accueil et sortie des enfants : de 7h à 19h

- Aucun parent ni accompagnant ne sera autorisé à entrer dans la structure. Ils devront prévenir via la sonnette de leur arrivée. Les enfants seront accueillis dans le hall par la directrice et devront se désinfecter les mains (lavage pour les plus petits et gel hydroalcoolique pour les plus grands) avant d'être accompagnés jusqu'à leur salle.
- Le pointage est effectué par la directrice le matin et le soir.
- Les effets personnels des enfants seront stockés directement dans leur salle à des emplacements nominatifs.

L'accès à l'Espace Droséra est autorisé uniquement aux personnes appartenant à l'équipe d'animation et aux personnels communaux équipés de masque.

Déplacements :

Les enfants se déplaceront en groupes préétablis lors de tous déplacements hors de la structure, y compris pour se rendre au Restaurant Scolaire.

Passage aux toilettes :

Le nombre d'enfants dans les sanitaires sera limité au nombre de sanitaires disponible. Un adulte supervisera le lavage des mains tout en préservant l'intimité des enfants.

Le matériel pédagogique :

- Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., ne peuvent se faire qu'entre enfants du même groupe.
- Le prêt de matériel et de jeux sera autorisé entre enfants appartenant au même groupe,
- Les structures de jeux sont utilisées par roulement des groupes.
- Aucun jeu ou objet de la maison ne sera accepté.

La cour :

- L'accès à la cour se fera uniquement par groupe et sous la surveillance de l'animateur responsable.
- Chaque salle possède un accès soit par une porte soit par une baie vitrée.
- Possibilité d'utiliser la structure extérieure par les groupes sous forme de roulement journalier.

Salle de sieste :

- Utilisation de lits et de bacs nominatifs.
- Lavage des draps & couvertures journalier en cas de changement d'enfant.

Protocole sanitaire Pôle Enfance périscolaire & extrascolaire – COVID-19



Transport :

En car : La compagnie de transport se porte garante de la désinfection du car avant chaque sortie.

Le chauffeur portera un masque et maintiendra une distance de sécurité avec les enfants et animateurs.

Les animateurs porteront un masque.

En minibus : Le chauffeur portera un masque et maintiendra une distance de sécurité avec les enfants et animateurs.

Les animateurs porteront un masque ainsi que les enfants dès lors que la distance de 1m ne pourra être respectée.

Le minibus sera désinfecté après chaque utilisation selon le protocole établi.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Tout au long de ce temps d'accueil, les agents en charge des enfants présenteront et expliqueront avec pédagogie les règles et gestes barrières.

Le lavage des mains :

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.
- À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé :

- À l'arrivée dans la structure ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque :

• **Pour les animateurs :**

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).
- Les masques sont fournis par l'organisateur.

• **Pour les enfants :**

Protocole sanitaire Pôle Enfance périscolaire & extrascolaire – COVID-19



- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 6 ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
- Des masques seront stockés afin fournir les enfants qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

- L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **10 minutes** à chaque fois.
- Les salles et autres locaux occupés pendant l'accueil sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants et le soir pendant le nettoyage des locaux.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ENFANTS

La stabilité des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. **L'objectif est de limiter les croisements entre les enfants de chaque groupe, l'accueil devra intégrer cette contrainte en respectant les groupes constitués.**

L'accueil autant que possible sera organisé par groupes d'âge, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.

❖ L'encadrement

Les animateurs devront non seulement proposer des activités pour divertir les enfants, mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle. Ils seront les garants de la sécurité physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage, la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus (voir fiche Nettoyage et désinfection). 1 personne interviendra pour le nettoyage journalier approfondi.

❖ Sanitaires :

- Le nombre d'enfants présents dans les sanitaires sera égal au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.
- L'évacuation de poubelles se fera de manière quotidienne.
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés avec un produit virucide répondant aux normes NF EB 14476 tous les jours.

❖ Salles :

- Toutes les salles et les espaces communs, les poignées, les robinets, les chasses d'eau, les interrupteurs seront nettoyés et désinfectés tous les soirs ou selon leur utilisation les matins selon les normes en vigueur.
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne pourront se faire en présence des enfants. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des enfants.